

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DASES 117 Subvention (6 000 euros) à trois associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle et conventions.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations : l'association du quartier Saint-Bernard (11^e), le Comité de quartier en faveur du développement (CQFD) - secteur Bessières (17^e) et la Maison des Fougères (20^e) au titre de l'année 2019;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association du quartier Saint-Bernard (11^e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association du quartier Saint-Bernard (11^e) au titre de l'année 2019 (Simpa 17562 – dossier 2019_06261).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros est attribuée au comité de quartier en faveur du développement (CQFD)- secteur Bessières (17^e) au titre de l'année 2019 (Simpa 13325 – dossier 2019_02069).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association La Maison des fougères (20^e).

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée à la Maison des Fougères (20^e) au titre de l'année 2019 (Simpa 128781 – dossier 2019_07610).

Article 6 : Les dépenses concernant les trois associations : l'association du quartier Saint-Bernard, le Comité de quartier en faveur du développement (CQFD) - secteur Bessières et la Maison des Fougères seront imputées au chapitre 934, à la rubrique 423, destination 4238005, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO